



# Revenu Canada

Budget des dépenses  
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités  
Document pilote

## Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des  
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-2/1998-III-36  
ISBN 0-660-60090-0



# Revenu Canada

## Budget des dépenses 1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités  
Document pilote

Accordé

## Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>

Veuillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-2612

## Préface

Le présent document communique la contribution de Revenu Canada à l'initiative du Secrétariat du Conseil du Trésor visant l'amélioration des rapports au Parlement. Il vise principalement à donner de l'information utile et à jour au sujet des plans et des priorités du Ministère pour la période jusqu'en 1999-2000, pour que les parlementaires puissent mieux faire l'examen critique des dépenses ministérielles dans le contexte du nouveau système de gestion des dépenses.

Après le message de la ministre, le document est divisé en trois sections :

- Section I : Aperçu de l'activité du Ministère : résumé du mandat, des objectifs, du contexte de planification et des principaux engagements des programmes de Revenu Canada, y compris les grandes initiatives nouvelles.
- Section II : Plans et priorités par secteur d'activité : description de chaque secteur d'activité et aperçu des objectifs, des engagements principaux et des indicateurs de rendement de chacun.
- Section III : Renseignements supplémentaires : renseignements plus précis sur l'organisation, les ressources, les recettes, ainsi que les évaluations de programme et les vérifications internes prévues à Revenu Canada.

Conformément aux principes associés au budget de fonctionnement, l'utilisation des ressources humaines dont il est fait état dans le présent document est mesurée selon le nombre d'employés équivalents temps plein (ÉTP). Il s'agit d'une mesure fondée sur les heures normalement travaillées par une personne sur une période de 12 mois. La mesure ÉTP tient compte de l'utilisation des travailleurs à temps partiel et à temps plein.

Si vous avez des questions à poser, des observations à faire ou d'autres renseignements à demander, prière de communiquer avec la personne suivante :

Directeur général  
Direction de la gestion des ressources  
Direction générale des finances et de l'administration  
Revenu Canada  
191, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0L5  
Télécopieur (613) 954-4199

---

---

## Table des matières

---

---

Message de la ministre	4
------------------------	---

### Section I

#### Aperçu de l'activité du Ministère

a. Mandat	5
b. Objectifs	6
c. Contexte de la planification	7
d. Résumé des principaux engagements des programmes et des grandes initiatives nouvelles	
1. Principaux engagements des programmes	8
2. Grandes initiatives nouvelles	10
e. Sommaire des besoins financiers par secteur d'activité	17

### Section II

#### Plans et priorités par secteur d'activité

A. Aide aux clients et établissement des cotisations	18
B. Services frontaliers des douanes et application des politiques commerciales	
21	
C. Vérification et exécution	24
D. Recouvrements des recettes	26
E. Appels	27
F. Administration et technologie de l'information	29

### Section III

#### Renseignements supplémentaires

Annexe 1. Autorisations ministérielles de dépenses	31
Annexe 2. Organisation	34
Annexe 3. Dépenses en capital	36
Annexe 4. Renseignements financiers additionnels	37
Annexe 5. Points de service offerts par Revenu Canada par région	40
Annexe 6. Vérification interne et évaluation de programme Priorités d'examen pour 1997-1998 à 1999-2000	42

---

---

## Message de la ministre

---

---

Revenu Canada est le lien principal de nombreux Canadiens avec le gouvernement fédéral. Peu de ministères en effet sont en contact avec autant de citoyens chaque jour. Pour cette raison, le Ministère doit être particulièrement sensible à l'évolution du rôle du gouvernement dans notre société, tout en relevant les défis constants que pose une économie de plus en plus concurrentielle et mondiale.

Nous cherchons à maintenir la haute qualité de service que les Canadiens en sont venus à associer à nos programmes. Nous sommes en voie d'élaborer une stratégie dite de la «frontière efficace» pour continuer de protéger la société canadienne contre la contrebande tout en facilitant les déplacements et les échanges légitimes. En facilitant le commerce, nous aidons les entreprises canadiennes à créer des emplois pour les Canadiens. Comme les petites et les moyennes entreprises sont si importantes pour la création de nouveaux emplois, nous portons constamment attention à leurs besoins particuliers.

De concert avec nos collègues du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador et de la Nouvelle-Écosse, nous mettrons en place une taxe de vente harmonisée qui réduira de moitié la paperasserie exigée des entreprises. Il y aura ainsi des économies considérables qui permettront aux entreprises de se concentrer sur la croissance. Nous sommes convaincus que, une fois les avantages de l'harmonisation entièrement compris, d'autres provinces voudront s'y associer.

Nous profitons toujours des avantages de la fusion des deux anciens ministères, soit Douanes et Accise, et Impôt. Les avantages de cette réorganisation se sont surtout fait sentir par le guichet unique offert pour les services de Revenu Canada. Les Canadiens peuvent maintenant compter sur le Ministère, qui travaille en collaboration avec eux pour favoriser leur bien-être tant personnel qu'économique, et qui offre un avantage concurrentiel à l'entreprise canadienne dans l'économie mondiale.

Nous voulons aller plus loin. Le gouvernement du Canada a proposé la mise sur pied d'une agence qui ferait la perception de toutes les recettes pour tous les ordres de gouvernement au Canada. Une telle agence attacherait toute l'importance voulue à l'équité, à la confidentialité et à l'intégrité. Tout compte fait, la création de cette agence réduirait la complexité, les coûts et le fardeau de l'observation pour tous les Canadiens. On y parviendra tout en maintenant une administration douanière et fiscale transparente et responsable. Dans l'année qui vient, nous poursuivrons nos pourparlers avec les provinces sur les conséquences de leur participation à l'agence proposée.

À titre de ministre du Revenu national, j'ai l'honneur de déposer le présent rapport sur nos plans et priorités pour l'avenir. Compte tenu de l'intégrité et du professionnalisme des hommes et des femmes qui travaillent à Revenu Canada, je suis persuadée que nous pouvons ensemble relever tous les défis qui pourront se présenter.

---

Ministre du Revenu national

---

---

## Section I

### Aperçu de l'activité du Ministère

---

---

#### a. Mandat

Revenu Canada exerce une profonde influence sur la vie de tous les Canadiens, sur le bien-être social et économique de leur famille et de leur milieu, sur la santé et la prospérité de leurs entreprises, et il joue un rôle déterminant dans leurs programmes sociaux puisqu'il en est la porte d'entrée et qu'il les administre.

Si le Ministère exerce une influence aussi profonde, c'est qu'il est mandaté pour percevoir les recettes, pour administrer la législation fiscale, tant pour le compte du gouvernement fédéral que pour certaines provinces et pour les territoires, pour appliquer les politiques et les lois commerciales, pour offrir des services frontaliers et pour verser certains paiements sociaux et économiques à des particuliers et à des entreprises.

À cette fin, et suivant son mandat général découlant de la Loi sur le ministère du Revenu national, Revenu Canada applique les lois suivantes : Loi sur les douanes, Tarif des douanes, Loi sur les mesures spéciales d'importation, Loi sur l'accise, Loi sur la taxe d'accise, Loi de l'impôt sur le revenu, la partie I du Régime de pensions du Canada, les parties III et VII de la Loi sur l'assurance-emploi, ainsi que de nombreux autres textes législatifs pour le compte d'autres ministères fédéraux ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Revenu Canada perçoit l'impôt sur le revenu pour les provinces et les territoires en vertu d'ententes conclues par le ministre des Finances avec les gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés conformément aux dispositions de la partie III de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Revenu Canada perçoit : l'impôt sur le revenu fédéral, l'impôt sur le revenu des particuliers pour le compte de toutes les provinces sauf le Québec, l'impôt sur le revenu des sociétés pour le compte de toutes les provinces sauf l'Alberta, l'Ontario et le Québec, la taxe sur les produits et services (TPS) dans toutes les provinces sauf le Québec, les taxes sur les produits de base, les droits d'accise et les prélèvements sur les importations, les taxes provinciales de vente, sur l'alcool et sur le tabac à la frontière pour le compte de certaines provinces, les cotisations des employés et des employeurs au Régime de pensions du Canada, ainsi que les cotisations d'assurance-emploi de l'employé et de l'employeur. Le Ministère administre également les conventions fiscales internationales signées avec un grand nombre de pays et visant à promouvoir l'échange d'information entre les signataires des conventions et à éviter la double imposition des revenus gagnés à l'étranger par leurs citoyens respectifs.

Revenu Canada protège les particuliers, les entreprises et la société dans son ensemble au Canada contre l'entrée des marchandises dangereuses ou illégales (p. ex., la drogue, les armes) et des personnes non admissibles (p. ex., les criminels, les immigrants illégaux). Le Ministère applique également les lois douanières et commerciales, y compris les ententes internationales comme celles de l'Organisation mondiale du commerce



(OMC), l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ), ainsi que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de même que des lois nationales, comme la Loi sur les licences d'exportation et d'importation visant à protéger et à maintenir la souveraineté du Canada à la frontière, sa compétitivité industrielle, ses politiques économiques et la société dans son ensemble.

Revenu Canada applique en outre de nombreux autres textes législatifs, dans leur totalité ou en partie, pour le compte d'autres ministères dont les suivants : Agriculture et Agro-alimentaire, Industrie, Citoyenneté et Immigration, Commerce international, Santé, Environnement.

Dans l'exécution de son mandat, Revenu Canada applique plus de 185 lois, règlements, programmes incitatifs, crédits, surtaxes et conventions fiscales internationales.

Voici en chiffres approximatifs la clientèle du Ministère :

- 21,8 millions de producteurs de déclarations de revenus des particuliers;
- 205 000 fiducies;
- 1,1 million de déclarations des sociétés;
- 2,4 millions d'inscrits pour la taxe sur les produits et services (TPS);
- 1,3 million d'employeurs;
- 158 000 importateurs commerciaux;
- 107 millions de voyageurs;
- 23 000 régimes de pension agréés et régimes de participation différée aux bénéficiaires;
- 74 000 organismes de bienfaisance.

En 1997-1998, Revenu Canada traitera le volume d'opérations suivantes :

- des échanges d'une valeur de 258 milliards de dollars représentant plus de 30,9 millions de déclarations de marchandises découlant de 10,9 millions d'entrées commerciales;
- 35,5 millions de paiements de la prestation fiscale pour enfants;
- 32,9 millions de paiements de crédit pour la TPS;
- 17,1 millions de demandes de renseignements;
- 467 000 paiements d'allocations spéciales pour enfants.

## b. Objectifs

Faire en sorte que toutes les taxes, tous les droits et tous les autres prélèvements connexes soient, de façon équitable et en temps voulu, imposés, perçus et, s'il y a lieu, remboursés; accroître la compétitivité des entreprises canadiennes en appliquant des instruments très divers de la politique commerciale du gouvernement ainsi qu'en favorisant le tourisme, le commerce et les échanges internationaux; faire en sorte que la souveraineté et les lois canadiennes soient respectées aux frontières, et protéger la société canadienne en général, notamment les entreprises et les particuliers, contre l'entrée des personnes et des marchandises dangereuses ou non admissibles; appuyer les programmes et les objectifs sociaux et économiques du gouvernement, tels que la compétitivité, en appliquant de façon juste et équitable la législation pertinente, notamment les accords et les traités internationaux, ainsi que les lois et règlements fédéraux et provinciaux.

### c. Contexte de planification

Le Budget de mars 1996, dans lequel le gouvernement a annoncé son intention d'établir une agence nationale du revenu, est d'importance primordiale pour les plans et priorités de Revenu Canada.

Toutefois, comme il reste encore des questions à régler au sujet de la direction de l'organisme et de l'autorité dont il relèvera, voici ce qui influe pour l'instant sur les programmes de Revenu Canada :

- l'importance de faire en sorte que l'application des accords commerciaux internationaux officiels, dont le Canada est signataire, contribue à la compétitivité internationale de l'économie canadienne et de l'entreprise canadienne;

- les pressions de plus en plus fortes qui s'exercent pour l'optimisation de l'utilisation des ressources et la réduction du double emploi et du chevauchement par une meilleure coordination des activités et par l'intégration des processus et des initiatives avec d'autres ordres de gouvernement et leurs institutions;

- l'élimination graduelle des transactions sur support papier et le passage au commerce électronique, ce qui permettra à Revenu Canada d'offrir ses services plus rapidement et d'une manière plus uniforme;

- les possibilités offertes par Internet et le World Wide Web pour la prestation des services du Ministère, que nous sommes en train d'examiner sérieusement en vue d'exploiter davantage les échanges électroniques;

- l'accent constant mis sur la réduction du déficit et la nécessité pour l'État de

définir ses principaux rôles et responsabilités et d'offrir un gouvernement moderne au meilleur coût;

- l'importance attachée à la réduction des pertes de recettes de l'État et à la nécessité pour tous les Canadiens de payer leur juste part d'impôt;

- la nécessité, par la voie des conventions fiscales et des ententes anticipées en matière de prix de transfert, de protéger l'assiette fiscale du Canada et de faire en sorte que les sociétés canadiennes ne subissent pas une double imposition;

- l'exigence de plus en plus forte des Canadiens pour le renforcement de la protection à la frontière contre l'entrée de marchandises illégales et dangereuses, d'armes et de personnes non admissibles;

- l'importance de faire en sorte que les intérêts provinciaux soient pris en considération dans l'administration des lois pour leur compte.

Revenu Canada doit en outre répondre aux exigences suivantes :

Nouvelles lois et priorités du gouvernement : Lorsque sont adoptés des textes législatifs et des accords nouveaux ou révisés de nature fiscale et commerciale entre le gouvernement fédéral et les provinces ou avec des pays étrangers, il y a une incidence importante sur les activités du Ministère et sur les ressources dont il a besoin. Revenu Canada est en communication constante avec le ministère des Finances et avec celui des Affaires

étrangères et du commerce international pour que les modifications législatives et les accords commerciaux internationaux proposés soient administrativement faisables et économiquement viables, et pour en évaluer les répercussions sur le cadre financier.

Incidence de l'évolution de l'économie : Les programmes de Revenu Canada subissent tous l'effet des changements qui se produisent dans l'économie. La quantité de travail que le Ministère doit accomplir est aussi largement tributaire d'influences extérieures telles la croissance de la population et du revenu par habitant, le taux d'activité et le taux de chômage. Par exemple, depuis dix ans, les déclarations de revenus des particuliers T1 ont augmenté de 30 %, pour passer de 16,8 millions en 1987-1988 à 21,8 millions en 1997-1998, tandis que les déclarations T2 ont augmenté de 44 %, soit de 0,8 million à 1,1 million pendant la même période. Le travail subit également l'effet de l'utilisation accrue du régime fiscal comme moyen d'application de divers programmes socio-économiques comme le crédit pour la TPS, la prestation fiscale pour enfants, le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, la remise des droits de douane et les programmes de drawbacks.

Pour que soient distribuées les prestations prévues par les programmes sociaux et économiques, l'administration fiscale et douanière est devenue plus complexe. Il y a donc plus de travail dans des secteurs tels que les demandes de renseignements, la saisie des données et le redressement des déclarations produites. La charge de travail de Revenu Canada subit aussi l'influence de l'intensification

constante de la libéralisation des échanges ainsi que de l'augmentation du nombre de voyageurs et de transactions commerciales transfrontières. En outre, comme la population imposable augmente, le Ministère a plus de travail à faire pour prendre suffisamment de mesures directes d'exécution de la loi pour assurer le respect de la législation canadienne, établir des règles du jeu équitables et percevoir les recettes de l'État.

#### d. Résumé des principaux engagements des programmes et des grandes initiatives nouvelles

##### 1. Principaux engagements des programmes

**R**evenu Canada prend les engagements ci-après envers les Canadiens :

##### a. Administration efficace des recettes

Administérer le régime fiscal pour le compte du gouvernement fédéral, de certaines provinces et des territoires, et à cette fin établir et percevoir les impôts, les taxes, les droits et d'autres prélèvements et paiements, et procurer un certain nombre d'avantages sociaux et économiques.

##### Aide aux clients et établissement des cotisations

○ mettre en place une seule administration d'une taxe de vente combinée fédérale-provinciale en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve et Labrador, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1997

## Vérification et exécution

- mettre au point la stratégie d'observation par des recherches constantes sur les profils et les tendances en matière d'observation et d'inobservation, de façon à dissuader les comportements non conformes et à communiquer des messages positifs aux personnes qui observent volontairement la loi
- renforcer l'activité actuelle de lutte contre l'économie souterraine par des stratégies axées sur certains secteurs et mettre en oeuvre de nouveaux mécanismes pour la déclaration des paiements aux sous-traitants
- porter l'incidence financière totale de l'exécution à 5,2 milliards de dollars d'ici 1999-2000
- maintenir un vigoureux programme d'impôt international compte tenu de l'importance croissante du commerce international et des difficultés posées par la circulation de plus en plus intense des personnes, des marchandises et des services sur le plan international

## Recouvrement des recettes

- maintenir les comptes débiteurs à un niveau ne dépassant pas 4 % des recettes brutes

## Appels

- procurer au client un moyen de recours par l'examen impartial des avis d'opposition et des appels dans des délais plus courts
- analyser les motifs d'opposition de sorte que les meilleures pratiques et

techniques soient utilisées dans l'ensemble du Ministère

- examiner de quelle façon les agents des appels communiquent avec les clients et leurs représentants pour que ces derniers puissent être entendus de façon équitable

## b. Frontière efficace

Il s'agit de renforcer la législation canadienne et la souveraineté du Canada à la frontière, et de contribuer à la compétitivité industrielle internationale et aux politiques économiques du Canada.

Services frontaliers des douanes et application des politiques commerciales

- élaborer et mettre en place une approche stratégique pour lutter contre la contrebande et l'activité illégale à la frontière, de façon à concentrer les ressources consacrées à l'exécution sur les activités comportant les risques les plus élevés et à rendre plus difficile l'entrée au Canada ou la sortie de marchandises contrôlées, dangereuses et illégales, et de personnes non admissibles
- modifier les formalités que doivent remplir les voyageurs afin de favoriser le tourisme en facilitant la circulation des voyageurs à faible risque
- modifier les formalités commerciales pour accélérer le traitement des marchandises à faible risque tout en maintenant les mesures de contrôle nécessaires et en réduisant le fardeau et le coût de l'observation pour l'entreprise canadienne
- faire en sorte que les pratiques administratives et réglementaires soient transparentes, que les irritants au

commerce soient réduits et que le Canada participe davantage au marché mondial

Outre les principaux engagements de programme ci-dessus, on trouvera à la deuxième partie les engagements propres à chacun des secteurs d'activité.

## 2. Grandes initiatives nouvelles

○ Réorganisation du service des demandes de renseignements des particuliers : Cette initiative est axée sur le service téléphonique, lequel, outre qu'il est le mode préféré de contact des clients avec le Ministère, est la méthode la moins coûteuse d'offrir le service à notre clientèle. Une stratégie en deux volets a été adoptée. Il s'agit dans un premier temps de mettre résolument en place des initiatives afin de réduire la nécessité pour les clients de communiquer avec nous. On peut notamment faire valoir les avantages du dépôt direct, ce qui réduit le nombre de demandes au sujet des crédits ou des remboursements, simplifier les publications et diffuser plus largement les renseignements fiscaux généraux par la voie d'Internet, par exemple.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'utiliser les technologies et d'adopter les meilleures pratiques de gestion et de fonctionnement du secteur de la téléphonie pour traiter les demandes de renseignements que nous recevons d'une manière plus efficiente et plus efficace.

Le nouveau mécanisme sera mis en place dans les trois grandes agglomérations de Montréal, Toronto et Vancouver. Il s'agit de points de départ judicieux pour la mise en oeuvre du nouveau système téléphonique, car ces agglomérations comptent pour environ 40 % de la charge de travail totale. Nous déterminerons, dès

que nous connaîtrons les résultats pour ces trois régions, comment et quand le nouveau système sera appliqué aux opérations téléphoniques dans le reste du pays.

○ Réorganisation des recouvrements : Il s'agit d'adopter les meilleures pratiques de cette branche d'activité consistant à faire le plus de contacts téléphoniques au départ et à utiliser davantage la méthode d'évaluation du risque par score pour déterminer les priorités, de même que d'intégrer entièrement les activités de recouvrement et les renseignements dans tous les secteurs du Ministère.

Un centre téléphonique national sera établi d'ici juin 1997 sous réserve de la réaction du secteur privé à notre demande de proposition pour l'achat de la technologie et du matériel nécessaire. Ce centre sera muni de la technologie automatisée de traitement des appels téléphoniques (composition prédictive). Grâce à des campagnes d'appel planifiées et menées quotidiennement par la direction du centre d'appels, on pourra accorder une attention rapide aux comptes à risque élevé, tout en faisant le plus grand nombre possible de contacts chaque jour.

Le centre téléphonique national commencera par traiter les comptes clients des déclarations des particuliers en août 1997 pour ensuite traiter les comptes clients de la taxe sur les produits et services en octobre 1997. Nous le ferons pour d'autres comptes clients à mesure qu'ils deviendront disponibles par suite de la réorganisation de la comptabilité normalisée, qui culminera avec les retenues à la source en 1999-2000.

○ Comptabilité normalisée : Tous les grands systèmes comptables de Revenu

Canada exécutent maintenant les mêmes fonctions de base. Chacun a été mis en place d'une façon exclusive, c'est-à-dire qu'il sert à un type de revenus en particulier (p. ex. les impôts des particuliers, les impôts des sociétés, la taxe sur les produits et services (TPS)).

Dans le cadre du projet de comptabilité normalisée, les efforts de réorganisation sont axés sur l'harmonisation des règles pour les entreprises en vue de l'élaboration d'un système comptable unique pour tous les programmes des entreprises, soit l'impôt des sociétés, la taxe d'accise et les droits d'accise, la TPS, les retenues à la source et les douanes. Grâce à la normalisation d'éléments comptables pouvant servir pour de nombreux programmes de recettes, il sera plus facile d'intégrer les comptes des clients. D'ici la fin de l'an 2000, le Ministère compte disposer d'un système comptable unique global pour tous les programmes des entreprises.

○ Traitement des documents et des paiements (lecture optique) : Revenu Canada continuera de mettre l'accent sur l'échange de données informatisées comme moyen privilégié de saisir les paiements et les renseignements. Nous savons toutefois que nous continuerons de recevoir de forts volumes de papier à traiter pour au moins sept à dix ans encore. Il nous faut donc une solution pour le papier. Nous avons conclu que la saisie des données par imagerie est la meilleure solution de remplacement du processus actuel tant pour les paiements que pour les déclarations de renseignements. Pour maximiser les gains d'efficacité que comporte cette technologie, nous proposons aussi la centralisation du traitement des paiements et des déclarations de renseignements en un seul

lieu. D'autres applications seront ajoutées plus tard.

○ Restructuration du traitement des T2 : Grâce au projet de restructuration du traitement des T2, le traitement des déclarations de revenus des sociétés (T2) sera modernisé et les sociétés disposeront d'un moyen de production électronique. À la suite de nombreuses consultations avec le milieu comptable, les branches d'activité, les gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux, nous avons constaté qu'il nous fallait élaborer une nouvelle méthode prévisible de collecte des renseignements sur les états financiers auprès des sociétés.

Le nouveau système comportera des versions électroniques de la déclaration T2 telles qu'elles étaient auparavant produites par la société et tous les renseignements subséquents sur la cotisation, en direct et en temps réel. Le nouveau système pourra être adapté aux initiatives actuelles et à venir dans le cadre de la réorganisation. La production électronique des déclarations par échange de données informatisées nous permettra d'améliorer davantage la rapidité et l'exactitude du traitement et favorisera la collaboration fédérale-provinciale. Lorsque le système aura été entièrement mis en oeuvre d'ici l'an 2000, le Ministère compte réaliser des économies importantes et augmenter les recettes du gouvernement.

○ Impôtél : IMPÔTEL est un système de réponse vocale automatisé par lequel Revenu Canada peut recevoir des déclarations de revenus par téléphone. Le client entre ses données fiscales en appuyant sur les chiffres d'un clavier Touch-Tone<sup>MC</sup>. Le service a été élaboré en réaction à la demande des clients, qui voulaient une méthode de production électronique de leur déclaration à partir de leur domicile.

L'initiative est présentement à l'essai au Nouveau-Brunswick et vise exclusivement les aînés et les personnes ayant droit à des crédits et à des prestations sociales. Selon les résultats de l'essai, nous prévoyons mettre en place ce service à l'échelle nationale d'ici l'an 2000.

○ Réorganisation du processus des appels : Des améliorations proposées au traitement des avis d'opposition en matière d'impôt sur le revenu et de TPS, qui ont été proposées à l'occasion de l'examen du processus des oppositions par un groupe de travail en 1996, sera mis à l'essai concrètement en 1997. Cette réorganisation devrait donner lieu à la répartition optimale de la charge de travail, à l'amélioration des méthodes de travail et à une organisation plus efficace. Le système automatisé de gestion de la charge de travail sera réaménagé de sorte que l'exécution des tâches sera rationalisée et que la productivité et la gestion de l'information seront améliorées. Des normes de service seront élaborées de sorte que les clients soient renseignés sur le cheminement du processus d'opposition.

○ Réforme des pensions alimentaires pour enfants : Diverses mesures de réforme concernant les pensions alimentaires pour enfants ont été annoncées dans le budget de mars 1996, notamment des modifications fiscales aux règles de déduction et d'inclusion des pensions alimentaires pour enfants et du conjoint. Ces réformes touchent Revenu Canada de quatre façons : les paiements de pension alimentaire pour enfants exigés en vertu d'ententes écrites ou d'ordonnances du tribunal après le 1<sup>er</sup> mai 1997, et en vertu de certaines ententes et ordonnances faites avant le 1<sup>er</sup> mai 1997, ne seront plus imposables ni déductibles; lorsque ces dispositions s'appliquent, les paiements de

pension alimentaire au conjoint ne seront déductibles que dans les cas où il n'y a pas d'arriéré de pension alimentaire pour enfants; le supplément du revenu gagné sera doublé en deux étapes, la première en juillet 1997 et la deuxième en juillet 1998; aussi, le ministère de la Justice pourra obtenir certains renseignements dans les banques de données de Revenu Canada pour être en mesure de retrouver les personnes qui ne respectent pas une ordonnance ou une entente de pension alimentaire.

Cette initiative contribuera à rehausser l'observation pour ce qui est de l'exactitude du revenu déclaré et des déductions demandées pour la pension alimentaire. Elle contribuera aussi à l'amélioration de l'observation pour la perception des paiements de pension alimentaire en souffrance, ce qui avantagera le gouvernement en général (réduction des coûts pour l'observation et des prestations sociales) et les parents qui ont la garde en particulier. Cette initiative sera avantageuse pour les clients du fait que la pension alimentaire ne sera plus assujettie au régime fiscal, ce qui simplifiera la production des déclarations et éliminera les soucis au sujet des impôts annuels à payer sur la pension alimentaire pour enfants.

○ Prestation familiale de la Colombie-Britannique (PFCB) : Revenu Canada administre la PFCB pour le compte de la province de la Colombie-Britannique, programme qui prévoit le versement de paiements mensuels aux familles à faible revenu de la C.-B. qui ont des enfants de moins de 18 ans. Revenu Canada recalcule la PFCB en juillet de chaque année compte tenu des changements du revenu familial indiqué dans les dernières déclarations de revenus. Grâce à des améliorations apportées au système de la

PFCB en février 1997 et en juillet 1997, la province pourra davantage personnaliser le programme. Des pourparlers sont en cours avec d'autres provinces y compris l'Alberta concernant l'exécution par Revenu Canada de programmes provinciaux similaires.

○ Projet de registre des électeurs : Le 18 décembre 1996, la sanction royale a été accordée à des modifications de la Loi électorale du Canada et de la Loi référendaire pour que soit autorisée la création d'un registre des électeurs et que soit établi un calendrier électoral d'un minimum de 36 jours plutôt que de 47 jours. Élections Canada a calculé que, une fois entièrement mise en oeuvre, cette initiative fera économiser environ 30 millions de dollars à chacune des élections fédérales. Avec un registre automatisé des électeurs à la disposition de toutes les administrations électorales, on élimine le double emploi, on favorise la collaboration intergouvernementale et on améliore les services aux Canadiens. Pour aider Élections Canada, Revenu Canada demandera, par la voie de la déclaration T1, le consentement du citoyen à ce que son nom, son adresse et sa date de naissance soient transférés de la base de données d'identification individuelle. Ces renseignements serviront à la mise à jour des renseignements saisis au départ par Élections Canada dans une dernière énumération à domicile qui devrait se tenir au printemps de 1997.

Les dépenses du Ministère à cet égard, qui seront recouvrées, serviront à obtenir le consentement des clients, à répondre aux demandes de renseignements, à fournir des données statistiques sur le nombre de personnes qui donnent ou qui révoquent leur consentement. Le Ministère maintiendra la confidentialité en attribuant

un code d'identification unique à chaque client qui consent à ce que les renseignements à son sujet soient communiqués à Élections Canada.

○ Registre des numéros d'entreprise (NE) : Pour améliorer la compétitivité de l'entreprise canadienne, offrir un guichet unique et atténuer le fardeau de l'observation pour l'entreprise, Revenu Canada sera le chef de file d'une campagne visant l'élargissement de l'utilisation du NE comme code d'identification commun des clients pour tous les niveaux de gouvernement, et il créera un registre national des entreprises. Revenu Canada élaborera, au cours de la période de planification, une infrastructure technique ouverte et évolutive qui servira aux transactions électroniques de sorte que les programmes fédéraux-provinciaux puissent être intégrés et que les organismes et les programmes puissent quand même conserver leur indépendance. Grâce au NE et au registre central des comptes fédéraux, provinciaux et municipaux, on disposera d'un réseau relié électroniquement des programmes gouvernementaux pour l'entreprise.

○ Centre de traitement des véhicules commerciaux (CTVC) : Dans le cadre de l'Accord du Canada et des États-Unis sur leur frontière commune, signé en février 1995, Revenu Canada et les services douaniers des États-Unis examinent les possibilités de partage des installations, du matériel et des ressources le long de la frontière canado-américaine. Le CTVC prévu à Fort Erie (Ontario) servira d'occasion visant à explorer davantage l'élaboration des cadres législatif et opérationnel nécessaires pour la mise en place de telles activités.



○ Simplification du tarif : Le projet de simplification du tarif est une initiative du ministère des Finances. Il s'agit principalement de mieux adapter le régime tarifaire canadien aux pressions concurrentielles qui s'exercent sur l'entreprise canadienne en raison de l'intensification du libre-échange, par la mise en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1998 d'un nouveau Tarif des douanes, qui servira de base à un régime tarifaire plus simple, plus transparent et plus prévisible. La simplification du tarif donnera lieu également à l'allègement du fardeau de la réglementation et des coûts connexes tant pour le gouvernement que pour le milieu des affaires.

Dans le projet de simplification du tarif, on fusionne bon nombre des dispositions actuelles d'allègement des droits et des décrets de remise du régime actuel. Les clients n'ont ainsi à consulter qu'un seul catalogue d'utilisation facile pour les marchandises importées, ce qui les aidera à se conformer aux lois, règlements et politiques du Ministère, et ce qui contribuera du même coup à l'harmonisation des pratiques et des règles des affaires et à l'augmentation de la compétitivité de l'entreprise canadienne sur les marchés intérieur et mondial.

○ Conseil de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) : Le Canada occupe la présidence de l'APEC en 1997. Revenu Canada est chargé de l'accréditation des délégués au sommet des chefs d'État à Vancouver en novembre 1997 et il profitera de l'occasion pour présenter des initiatives lors de réunions ministérielles sur le commerce, le transport et sur la petite et moyenne entreprise. Mais la participation de Revenu Canada en 1997 sera surtout à titre de président du Sous-comité sur les procédures douanières (SCPD).

Le SCPD se réunira trois fois en 1997, pour chercher des moyens de simplifier et d'harmoniser les procédures douanières avec l'objectif de moderniser l'administration douanière dans les pays de l'APEC d'ici l'an 2020. Le Ministère sera également l'hôte d'un symposium sur les douanes et le milieu des affaires, conjointement avec la Chambre de commerce du Canada, où les administrations douanières et le secteur privé pourront discuter de questions d'intérêt commun.

Dans les années à venir, Revenu Canada jouera un rôle de plus en plus grand pour fournir une aide technique aux économies en développement des pays de l'APEC. Il s'agit d'aider ces pays à moderniser leur administration douanière d'ici l'an 2020 et de simplifier et d'harmoniser les procédures douanières.

○ Exécution accrue : Le Ministère est résolu à assurer l'intégrité du régime d'autocotisation fiscale au Canada. Une bonne partie des efforts de lutte contre l'économie souterraine ont été axés sur les entreprises non constituées en personne morale et celles de travailleurs indépendants. Il s'agit d'élargir l'étendue des vérifications pour ce segment de la population compte tenu de l'augmentation du nombre de petites entreprises et de la tendance à la sous-traitance.

En élargissant l'étendue de la vérification, le Ministère rehaussera sensiblement sa visibilité et le gouvernement manifestera clairement sa lutte contre l'économie souterraine. L'effet dissuasif ainsi créé entraînera à long terme l'accroissement de l'observation volontaire et des recettes connexes. Par conséquent, des ressources supplémentaires seront affectées à la vérification de ce segment de la population.

○ Lutte contre l'évitement fiscal :

Grâce à cette initiative, le Ministère pourra chercher à régler dans les plus brefs délais les nouveaux cas d'évitement fiscal, et mieux repérer et vérifier les abris fiscaux dont on fait un usage abusif.

Les contribuables ont le droit d'organiser leurs affaires de façon à payer le moins d'impôts possible, mais non de contourner la loi pour obtenir des avantages fiscaux non prévus. La Loi de l'impôt sur le revenu contient pour l'instant environ 40 dispositions anti-évitement, dont la règle générale anti-évitement (RGAE).

Des ressources supplémentaires seront prévues en raison de la nouvelle charge de travail engendrée par les difficultés posées par le commerce international, les complexités de la loi et l'évolution constante des stratagèmes d'évitement fiscal.

En outre, comme la loi sur la TPS est parvenue à maturité, les vérifications de la TPS nous permettront probablement de repérer des stratagèmes d'évitement, de sorte que la charge de travail sera augmentée à cet égard.

○ Amélioration du Programme d'impôt international : Revenu Canada est déterminé à appliquer un vigoureux programme d'impôt international en réaction à l'importance croissante du commerce international et aux difficultés posées par la circulation accrue des personnes, des produits et des services sur le plan international, dont le transfert de produits et services entre des parties liées. Le Ministère se prépare également à mettre en oeuvre des modifications proposées aux règles de l'impôt sur le revenu de sorte que

les contribuables qui déplacent ou transfèrent des biens à partir du Canada resteront assujettis à l'impôt canadien pour les bénéfices tirés de tels biens.

Le Ministère fera en sorte que les résidents canadiens déclarent en bonne et due forme la totalité de leur revenu de toutes provenances par l'application de nouvelles exigences de déclaration des placements étrangers, la coordination et l'échange de renseignements avec d'autres pays, et le renforcement des activités relatives à l'exécution. Le Ministère procède à la mise sur pied d'un programme de jumelage en rapport aux revenus de source étrangère de résidents canadiens afin d'identifier les circonstances où ces revenus n'ont pas été déclarés par les contribuables. Ce programme permettra aussi au Ministère de repérer les non-déclarants. Ces mesures fourniront un moyen de dissuasion quant à la non-observation et rehausseront la crédibilité et l'intégrité de l'administration des recettes.

○ Taxe de vente harmonisée (TVH) : Le 23 octobre 1996, les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Labrador et du Nouveau-Brunswick ont signé des ententes visant l'harmonisation des taxes de vente fédérale et provinciale dans ces provinces. Il s'agissait d'éliminer le double emploi et le chevauchement administratifs, de réduire le fardeau de l'observation, et de rendre l'entreprise dans les provinces participantes plus concurrentielle par l'élimination des taxes sur les intrants.

Ce programme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1997. Plus expressément, les accords prévoient une administration unique

pour les taxes de vente combinées fédérale et provinciale en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve et Labrador. Comme la taxe combinée est administrée uniquement par Revenu Canada, il s'ensuit l'élimination des trois administrations provinciales actuelles de la taxe de vente au détail. Les entreprises dans les provinces participantes seront plus concurrentielles, sur le plan international et au Canada.

○ Modifications législatives relativement à la TPS : Outre les nouvelles exigences de la TVH, le gouvernement a également présenté plus de cent propositions législatives visant la rationalisation et la simplification de la taxe sur les produits et services (TPS). Ces propositions sont un volet essentiel d'un système grandement amélioré qui touchera de nombreux secteurs de l'économie, dont les suivants : les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif, les soins de santé, l'enseignement, les municipalités, les services financiers, les télécommunications, le tourisme, les avantages sociaux, les agents, les encanteurs, les associés, les fiducies et les transactions internationales.

L'avis de motion des voies et moyens déposé à la Chambre des communes le 23 avril 1996 contenait un certain nombre de modifications de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi de l'impôt sur le revenu et des lois connexes, qui ont été élaborées en réaction

aux réserves exprimées par les entreprises et d'autres organisations. Elle vise à simplifier la taxe pour les entreprises, les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif, à améliorer l'équité de la taxe pour l'entreprise et le consommateur, à la clarifier et à faciliter l'observation.

Plus du tiers des modifications visent la simplification d'éléments tels le traitement accordé aux marchandises d'occasion, aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif (de sorte qu'un moins grand nombre de ces organismes auront à s'inscrire et à administrer la TPS). Elles simplifieront également le calcul des avantages pour l'employé et pour l'actionnaire (de sorte que les entreprises pourront faire un calcul en une seule étape en utilisant les mêmes renseignements que ceux qui servent à l'impôt sur le revenu).

○ Application aux agriculteurs du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) : Le processus d'application du CSRN sera fusionné aux exigences pour la production de la déclaration de revenus pour l'année d'imposition 1997. Il y aura un seul formulaire à remplir en même temps que la déclaration de revenus des agriculteurs qui participent au CSRN, ce qui diminuera la paperasserie et les coûts. Cette initiative a été lancée en 1994 en vertu du protocole d'entente entre Agriculture et Agro-alimentaire Canada et Revenu Canada.

e. Sommaire des besoins financiers par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Aide aux clients et établissement des cotisations	615,0	609,0	618,4
Services frontaliers des douanes et application des politiques commerciales	379,9	371,1	373,1
Vérification et exécution	513,2	532,0	548,9
Recouvrement des recettes	246,0	243,3	252,5
Appels	65,7	64,5	66,2
Administration et technologie de l'information	587,2	569,0	582,2
Dépenses brutes	2 407,0	2 388,9	2 441,3
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	138,1	144,2	147,9
Total des crédits	2 268,9	2 244,7	2 293,4
Ressources humaines (ÉTP)	39 774	39 576	40 271

---

---

## Section II

### Plans et priorités par secteur d'activité

---

---

#### A. Aide aux clients et établissement des cotisations

##### 1. Objectif

**P**romouvoir l'autocotisation et l'observation, et traiter les déclarations des clients.

##### 2. Description

Sensibiliser les clients à leurs droits et obligations; établir et maintenir à jour une liste d'enregistrement des clients; leur fournir les formulaires et les renseignements nécessaires pour la production de déclarations exactes dans les délais prescrits; répondre aux demandes de renseignements des clients; traiter leur déclaration et établir leur cotisation dès la réception; faire part des résultats aux clients par l'envoi d'avis de cotisation; acheminer les versements; reporter aux comptes des clients toutes les cotisations et tous les versements; et faire une vérification limitée d'éléments qui ont été acceptés au stade de la cotisation.

L'activité comprend aussi un rôle consultatif auprès des autres ministères de l'État à l'égard de la faisabilité administrative de nouvelles mesures législatives et de nouvelles conventions fiscales en voie de négociation; des activités relatives à l'enregistrement des organismes de bienfaisance et à l'agrément des régimes de pension et de revenu différé et la prise de décisions anticipées

sur les conséquences fiscales de transactions éventuelles.

Il reste un dernier élément, soit de contribuer à l'initiative du gouvernement fédéral visant la réforme de la politique sociale, par l'administration des paiements sociaux et économiques versés aux particuliers et aux familles à faibles et modestes revenus, sous la forme de la prestation fiscale pour enfants, des allocations spéciales pour enfants, du crédit pour la taxe sur les produits et services, de la prestation familiale de la Colombie-Britannique et d'autres prestations provinciales.

##### 3. Principaux engagements et initiatives du secteur d'activité

Les engagements et initiatives ci-après s'ajoutent aux principaux engagements des programmes et aux grandes initiatives nouvelles mentionnées à l'alinéa d) de la Section I :

- poursuivre les vigoureux efforts d'application des technologies pour en arriver à réduire le fardeau administratif et les coûts subis par les entreprises et les particuliers au moyen d'initiatives diverses de ré-ingénierie qui généreront en même temps des gains importants en efficacité opérationnelle pour le Ministère d'ici 1999-2000
- poursuivre l'application d'un programme encore plus proactif de consultation avec les clients pour trouver les moyens d'atténuer le fardeau de l'observation
- continuer d'améliorer sa performance en matière de services et d'opérations en étant axé sur la clientèle et en préconisant des initiatives de

simplification comme la mise en place d'un service à guichet unique dans tout le pays par lequel les clients peuvent obtenir divers renseignements et des formules, et faire des paiements en un seul lieu

○ simplifier les états et améliorer le service en regroupant les comptes dans un seul état de compte de sorte que l'entreprise puisse contrebalancer son passif dans un poste comme l'impôt sur le revenu, par des paiements en trop ou des remboursements dans un autre secteur, comme la TPS

○ pour maintenir le niveau de service à la clientèle, nous avons lancé un projet de réorganisation du programme des décisions et de l'interprétation de la TPS pour poser les assises d'un programme plus efficace et plus efficient. De nouvelles méthodes de travail ont été instaurées à l'Administration centrale en 1996 et le seront dans les régions en 1997. Le nouveau programme prévoit une concentration des ressources dans un plus petit nombre de bureaux dans chaque

région. On pourra ainsi compter sur un personnel très bien formé, informé et polyvalent dans chaque région pour que la clientèle bénéficie des services qu'elle est en droit de recevoir

○ terminer, en collaboration avec le ministère des Finances, l'examen exhaustif de la Loi sur l'accise, ainsi que des dispositions connexes de la Loi sur la taxe d'accise, au sujet de la taxation des produits de l'alcool et du tabac. Il s'agit de moderniser et de rationaliser de nombreuses dispositions désuètes et de protéger du même coup les recettes fiscales élevées découlant de ces produits. Les modifications devraient contribuer à la réduction des frais d'administration et d'observation tant pour ces branches d'activité que pour l'État

○ améliorer l'identification de déclarations de revenus des particuliers qui comportent un risque plus élevé d'inobservation

#### 4. Résultats prévus

Tableau 1 : Demandes de renseignements du public traitées

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Demandes de renseignements du public (en milliers) <sup>1</sup>	17 146	16 507	16 525
ÉTP requis	1 877	1 807	1 809
Demandes de renseignements par ÉTP	9 135	9 135	9 135
1 Exclut les demandes de renseignements traitées par système de réponse téléphonique automatisée; comprend les demandes de renseignements concernant la taxe sur les produits et services et les retenues à la source faites par l'employeur.			

Tableau 2 : Déclarations par genre

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
(en milliers)			
Particuliers et fiducies <sup>1</sup>	22 037	22 370	22 712
Sociétés	1 125	1 158	1 194
Produits et services <sup>2</sup>	1 984	2 121	2 227
<b>Total des déclarations par ÉTP</b>	<b>25 146</b>	<b>25 649</b>	<b>26 133</b>
ÉTP requis	6 612	6 598	6 748
<b>Déclarations par ÉTP</b>	<b>3 803</b>	<b>3 887</b>	<b>3 873</b>
1	Comprend 205 000 déclarations de fiducies en 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000.		
2	Exclut 440 000 inscrits au Québec pour un total de 2424 000 au pays en 1997-1998, 2 561 000 en 1998-1999 et 2 667 000 en 1999-2000.		

Tableau 3 : Revue du traitement des déclarations des particuliers, impôts supplémentaires établis <sup>1</sup>

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Déclarations examinées (en milliers)	950	1 050	1 150
Impôts supplémentaires établis (en milliers de dollars)	125 000	138 000	151 000
1	Comprend les impôts fédéraux et provinciaux supplémentaires établis.		

Tableau 4 : Rapprochement des déclarations des particuliers, impôts supplémentaires établis <sup>1</sup>

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Déclarations examinées (en milliers)	1 735	1 735	1 735
Impôts supplémentaires établis (en milliers de dollars) <sup>2</sup>	253 300	282 433	272 433
1	Comprend à la fois le rapprochement manuel et assisté par ordinateur, et le rapprochement entièrement automatisé.		
2	Comprend les impôts fédéraux et provinciaux supplémentaires établis.		

## B. Services frontaliers des douanes et application des politiques commerciales

### 1. Objectif

Faire respecter les lois et la souveraineté du Canada à la frontière, et favoriser la compétitivité des entreprises et les politiques économiques du Canada.

### 2. Description

Faire en sorte que la souveraineté et les lois canadiennes soient respectées aux frontières et assurer la prestation des services des douanes à la frontière et au secteur commercial conçus pour faire valoir et appuyer les objectifs du gouvernement en matière de politique étrangère et socio-économique du pays, et de ce fait protéger l'industrie et la société canadiennes en contrôlant la circulation des gens, des marchandises et des biens qui entrent au Canada ou qui en sortent et en dépistant la contrebande; favoriser la compétitivité de l'industrie canadienne en assurant que lui soient accordés tous les avantages prévus dans les divers accords internationaux et autres instruments des politiques commerciales du gouvernement; et appuyer la politique économique intérieure, tel que le développement industriel, en appliquant les mesures concernant le dégrèvement tarifaire sur l'importation de certaines marchandises exonérées de l'application des politiques commerciales du gouvernement.

### 3. Principaux engagements et initiatives du secteur d'activité

Les engagements et initiatives ci-après s'ajoutent aux principaux engagements des programmes et aux grandes initiatives nouvelles mentionnées à l'alinéa d) de la Section I :

- améliorer les mécanismes rapides et discrets axés sur la clientèle pour les expéditions commerciales à faible risque, particulièrement les pièces fabriquées selon la méthode du «juste-à-temps», par une meilleure technologie d'EDI

- faciliter l'entrée au Canada des voyageurs à faible risque tout en interceptant ceux qui ne respectent pas la loi, par l'utilisation de technologies avancées, par la réaffectation des ressources des endroits à faible risque à ceux qui présentent des risques plus élevés, et par la conclusion de partenariats dans les secteurs privé et public

- faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les marchandises contrôlées, dangereuses et illégales, ainsi que pour les personnes non admissibles, d'entrer au Canada ou d'en sortir, par un programme d'exécution plus efficace et par l'analyse du risque élevé

- favoriser la compétitivité de l'entreprise canadienne et les politiques économiques intérieures par des pratiques administratives et réglementaires transparentes, par l'élimination des irritants commerciaux et par l'augmentation de la participation du Canada au marché mondial



○ rehausser la qualité des services et à cette fin mettre l'accent sur les besoins de la clientèle et mettre en oeuvre de nouvelles modalités pour le service à la clientèle de sorte qu'il soit plus facile pour le client commercial de se conformer

aux exigences douanières

○ élaborer des textes législatifs modernes et adaptés, conçus pour favoriser le processus de réorganisation

#### 4. Résultats prévus

Tableau 5 : Voyageurs

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Voyageurs traités (en milliers) <sup>1</sup>	107 000	109 000	110 000
Taux d'observation : <sup>2</sup>			
Air	92 %	93 %	93 %
Route	98 %	98 %	98 %
Satisfaction des clients <sup>3</sup>	92 %	93 %	93 %
1	Voyageurs qui entrent au Canada, par n'importe quel mode, et qui font leur déclaration douanière.		
2	Voyageurs pour chaque mode, qui observent les lois appliquées par les Services frontaliers des douanes. Cette mesure est le résultat de l'échantillonnage statistique qui est systématiquement appliqué aux points d'entrée d'un bout à l'autre du pays.		
3	Les voyageurs qui, lors d'une enquête, indique être raisonnablement, sinon très satisfaits, de ce que font les Services frontaliers des douanes en général.		

Tableau 6 : Secteur commercial

(en milliers)	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Mainlevées traitées <sup>1</sup>	10 380	11 000	11 660
Documents de déclaration traités <sup>2</sup>	10 900	11 400	11 900
Expéditions postales pour lesquelles des cotisations ont été imposées <sup>3</sup>	2 000	2 000	2 000
Expéditions par service de messagerie dédouanées <sup>4</sup>	8 000	8 800	9 700
1	Expéditions commerciales dédouanées arrivant par les modes route, air, rail et maritime.		
2	Formulaires de déclaration douanière (B3) traités.		
3	Formulaires de déclaration pour les importations postales (E14) traités.		
4	Expéditions par service de messagerie dédouanées, d'une valeur excédant 20 et ne dépassant pas 1600 \$.		

Tableau 7 : Contrebande et fraude

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Saisies de marchandises : <sup>1</sup>			
Valeur (en milliers de dollars)	900 000	900 000	900 000
Enquêtes :			
Cas ayant fait l'objet d'enquête	1 300	1 300	1 300
Poursuites criminelles terminées	145	145	145
Taux de réussite des poursuites	95 %	95 %	95 %
1	Comprend les drogues, l'alcool, les bijoux et les produits du tabac.		

Tableau 8 : Appréciation et rajustements

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Nombre de documents comptables d'entrée	10 900	11 400	11 900
Nombre de déclarations de marchandises présentées	30 861	33 948	37 342
Nombre de déclarations de marchandises référéées à l'examen d'un spécialiste en marchandises	1 685	1 651	1 625
Rajustements traités	315	296	285
1	Diminution due à la mise en oeuvre de la vérification périodique et d'un meilleur ciblage.		

Tableau 9 : Interprétation de la politique et appels

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Plaintes LMSI des industries canadiennes <sup>1</sup>	24	24	24
Enquêtes LMSI (nombre de pays) <sup>2</sup>	25	25	25
Mesures LMSI (nombre de pays) <sup>3</sup>	72	72	72
Interprétations de la politique quant à la valeur	87	44	44
Interprétations de politique et classement tarifaire	11 185	12 710	11 310
Appels des décisions tarifaires, de l'établissement de la valeur et en vertu de la LMSI	4 500	2 450	2 500
Décisions arbitrales	4 200	4 200	4 200
1	LMSI (Loi sur les mesures spéciales d'importation/Anti-Dumping) comprennent les enquêtes initiales et les plaintes formelles qu'elles mènent ou non à une enquête.		
2	Un pays peut être inclus plus d'une fois dans ces chiffres s'il fait l'objet de plus d'une enquête.		
3	Nombre des enquêtes répétées. Un pays peut être inclus plus d'une fois dans ces chiffres s'il fait l'objet de plus d'une enquête répétée LMSI/Anti-Dumping.		

Tableau 10 : Interprétation de la politique et appels - Acceptation des décisions définitives du Ministère <sup>1</sup>

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Acceptées	96 %	96 %	96 %
Maintenues par un tribunal extérieur	2 %	2 %	2 %
Annulées par un tribunal extérieur	2 %	2 %	2 %
1	Comprend les décisions dont il peut en être appelé à un organisme extérieur lorsque la décision définitive du Ministère ne correspond pas totalement à l'affirmation de l'appelant.		

## C. Vérification et exécution

### 1. Objectif

contribuables paient leur juste part d'impôt et maintenir la confiance de la population dans l'intégrité du régime fiscal

Rehausser le niveau d'observation des lois appliquées par le Ministère.

○ assurer l'observation et maintenir l'intégrité du régime d'autocotisation même si l'économie croît et évolue et, à cette fin, prendre toutes les mesures d'exécution nécessaires

### 2. Description

Réaliser un ensemble de programmes liés à la vérification et à l'exécution de l'observation des lois fiscales. Ces programmes comprennent divers examens, vérifications et enquêtes destinés à améliorer l'observation et assurer l'équité du régime d'autocotisation.

○ poursuivre les recherches sur les profils et les tendances en matière d'observation et mettre en place un mécanisme visant la production de rapports sur des problèmes d'observation de nature locale

### 3. Principaux engagements et initiatives du secteur d'activité

○ accroître l'étendue des vérifications pour les entreprises non constituées en personne morale et celles des travailleurs indépendants, pour mieux s'attaquer aux problèmes d'inobservation dans ce secteur

Les engagements et initiatives ci-après s'ajoutent aux principaux engagements des programmes et aux grandes initiatives nouvelles mentionnées à l'alinéa d) de la Section I :

○ mettre en place de nouvelles mesures pour rehausser l'observation pour ce qui est de la déclaration des revenus de source étrangère

○ promouvoir la confiance de la population dans l'équité, l'intégrité et l'efficacité du régime fiscal canadien et à cette fin encourager l'observation volontaire, faire en sorte que les

○ cibler davantage les cas d'évitement, notamment résoudre les problèmes posés par le commerce international et par l'évolution des stratagèmes d'évitement fiscal

- avoir recours davantage à des spécialistes au besoin de façon à bénéficier des connaissances nécessaires pour les questions complexes et spécialisées
- réagir à plusieurs modifications législatives proposées dans le budget fédéral de 1996 en ce qui a trait aux actions accréditives, à la déduction relative aux ressources, au crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, et aux crédits d'impôt non remboursables pour les non-résidents
- poursuivre les initiatives en cours, notamment le plan d'amélioration de la vérification, les retenues d'impôt et l'impôt de récupération des non-résidents, et le système-conseil en impôt au niveau international
- perfectionner la stratégie d'observation par l'étude de l'effet des pénalités sur l'observation, ainsi que par d'autres activités d'information ou de service par exemple et par l'établissement d'un comité consultatif sur l'observation
- rehausser la capacité d'évaluation du risque et, à cette fin, obtenir plus de renseignements et faire plus d'analyse, pour dépister les facteurs de risque, et élaborer une base de données permettant l'extraction et l'analyse de données d'une vaste gamme de systèmes ministériels, et de sources extérieures
- améliorer l'identification des personnes qui ne produisent pas de déclaration de revenus ou qui ne s'inscrivent pas pour la TPS, par l'analyse et le rapprochement de données de diverses sources

#### 4. Résultats prévus

Tableau 11 : Résultats prévus de la Vérification et exécution

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Total des incidences sur les impôts recouvrés (en millions de dollars) <sup>1</sup>	4 851	5 016	5 242
Principaux extrants			
Dossiers vérifiés	226 429	236 971	242 981
Non-déclarants - Déclarations obtenues	336 400	352 759	377 441
Enquêtes spéciales - Mesures d'exécution	2 095	2 095	2 124
Remboursements intérieurs traités pour la TPS	236 628	236 628	236 628
Déclarations de non-résidents traitées	262 423	287 077	294 121
Impôt international - Autres extrants	35 432	36 893	39 048
ÉTP requis <sup>2</sup>	9 012	9 398	9 652
1	Le total des incidences sur les impôts recouvrés comprend les impôts fédéral et provinciaux (provinces participantes seulement), les remboursements d'impôt fédéral compensés ou réduits, les intérêts et les pénalités et la valeur actuelle nette des impôts futurs susceptibles d'être établis.		
2	Les ÉTP requis comprennent les ressources associées avec toutes les activités directes et indirectes de la Vérification et exécution.		

## D. Recouvrement des recettes

### 1. Objectif

Percevoir les impôts, les taxes, les prélèvements, les droits et les cotisations comme celles du Régime de pensions du Canada et celles de l'assurance-emploi.

### 2. Description

Percevoir les taxes, les prélèvements, les droits et les autres montants, y compris le recouvrement des sommes retenues à la source par les employeurs pour le compte des employés, et les soldes impayés résultant de la cotisation ou de la nouvelle cotisation de revenus, de la TPS, ainsi que les prélèvements et les droits impayés. Cette activité comprend également l'émission de décisions à savoir si les particuliers ont droit à des prestations en vertu du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-emploi, et d'autres déterminations à la demande du ministère du Développement des ressources humaines.

### 3. Principaux engagements et initiatives du secteur d'activité

Les engagements et initiatives ci-après s'ajoutent aux principaux engagements des programmes et aux grandes initiatives nouvelles mentionnées à l'alinéa d) de la Section I :

- restructurer le programme de recouvrement des recettes pour trouver d'autres possibilités d'amélioration, notamment l'adoption des meilleures pratiques des bureaux locaux, du secteur privé et d'autres administrations fiscales

- établir un centre d'appels centralisé pour les recouvrements à Ottawa pour remplacer les formalités actuelles, soit l'envoi de lettres types multiples, par des appels téléphoniques faits plus tôt

- mettre en place un système de suivi des recouvrements en ayant recours à l'évaluation du risque par score et à la logique du cheminement des comptes pour acheminer les comptes selon des profils d'observation ou les possibilités de perte

- élaborer des procédures de façon à ce que les comptes commerciaux des douanes et de l'accise fassent partie du système intégré de recouvrement des recettes

- poursuivre le développement d'un système de rapports statistiques globaux pour favoriser la gestion et l'analyse de l'inventaire des comptes clients du Ministère de sorte que nous puissions prendre des décisions éclairées et adopter des stratégies utiles

#### 4. Résultats prévus

Tableau 12 : Ouvertures et fermetures annuelles de comptes - clients <sup>1</sup>

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
<u>Ouvertures annuelles</u>			
Nombre de comptes	553 988	570 970	588 556
Montant total (en milliers de dollars)	7 412 475	7 620 621	7 836 621
<u>Fermetures annuelles</u>			
Recouvrements :			
Nombre de comptes	253 988	260 970	282 316
Total des recouvrements (en milliers de dollars)	6 212 632	6 301 152	6 592 014
Autres fermetures : <sup>2</sup>			
Nombre de comptes	300 000	310 000	320 000
Montant total (en milliers de dollars)	1 200 000	1 320 000	1 450 000
Total des fermetures :			
Nombre de comptes	553 988	570 970	602 316
Montant total (en milliers de dollars)	7 412 632	7 621 152	8 042 014
ÉTP requis	3 544	3 564	3 718
Total des fermetures (nombre de comptes) par ÉTP	156	160	162
Total des recouvrements par ÉTP (en milliers de dollars)			
	1 753	1 768	1 773
1	Comptes des bureaux des services fiscaux seulement; exclut les comptes de routine traités au moyen d'avis de perception automatisés et les activités du ministère du Revenu du Québec en égard à la TPS.		
2	«Autres fermetures» comprend les comptes radiés irrécouvrables et autres mesures diverses d'exécution du travail pour les comptes.		

#### E. Appels

##### 1. Objectif

Offrir aux contribuables et aux inscrits aux fins de la taxe sur les produits et services un mécanisme de recours.

##### 2. Description

Procurer aux clients une voie de recours, y compris la résolution des avis d'opposition et les appels en effectuant un examen impartial des cotisations ou des nouvelles cotisations contestées par un client; y compris aussi le traitement des demandes de détermination de l'admissibilité présentées par les

employeurs ou les employés en vertu des dispositions du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-emploi.

##### 3. Principaux engagements et initiatives du secteur d'activité

Les engagements et initiatives ci-après s'ajoutent aux principaux engagements des programmes et aux grandes initiatives nouvelles mentionnées à l'alinéa d) de la Section I :

- examiner et rationaliser les processus et harmoniser les politiques et les procédures pour simplifier l'administration, éliminer le double emploi et raccourcir les délais pour le

service à la clientèle

○ améliorer et fusionner les systèmes d'information pour les avis d'opposition et les appels relatifs à l'impôt sur le revenu, à l'accise-TPS, au RPC et à l'AE, et faire en sorte que soient disponibles tous les renseignements de gestion nécessaires pour faciliter la prise de décision

○ mettre en place un processus amélioré de gestion du risque pour protéger les recettes de l'État contre les risques qui se posent pendant le processus de résolution des différends. Revenu Canada, en collaboration avec les ministères des Finances et de la Justice, et en conformité avec les politiques du Conseil du Trésor sur la gestion du risque, a élaboré un régime amélioré de gestion du risque. Les politiques, les procédures et les processus, de même que les systèmes informatiques, sont en voie de modification pour la mise en place de ces pratiques améliorées

○ examiner la nature des avis d'opposition et des appels présentés pour

déterminer les motifs profonds qui suscitent ces contestations, et partager l'information avec d'autres directions générales intéressées pour améliorer le fonctionnement du Ministère

○ s'efforcer encore plus de régler les différends le plus tôt possible, pour ne pas avoir à se présenter en cour

○ examiner le mécanisme de règlement extrajudiciaire des différends avec les ministères des Finances et de la Justice

#### 4. Attentes de résultats

Revenu Canada compte réduire le temps écoulé moyen pour la résolution des avis d'opposition, vu que le nombre moyen de jours nécessaires à cette fin augmente. Par l'examen du déroulement du travail et des procédures et par une meilleure utilisation des technologies de l'information, le Ministère compte améliorer son niveau de service à la clientèle et continuer d'améliorer sa productivité.

Tableau 13 : Oppositions, déterminations et appels traités

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Oppositions et appels relatifs à l'impôt sur le revenu	66 000	64 500	69 000
Oppositions et appels relatifs à l'Accise/TPS	6 700	6 500	7 100
Déterminations et appels RPC/AE	9 800	9 500	10 290
ÉTP requis	1 142	1 115	1 143

## F. Administration et technologie de l'information

### 1. Objectif

Assurer la direction administrative supérieure, mettre en place des technologies de l'information et fournir les services nécessaires pour les finances, l'administration et les ressources humaines, de sorte que la loi soit appliquée uniformément et avec économie.

### 2. Description

Assurer une direction administrative et une gamme de services d'appui et de services centralisés aux autres activités. Ceux-ci comprennent les services de traitement électronique des données et la technologie de l'information, la vérification interne et l'évaluation des programmes, la gestion financière, la gestion des ressources, les services de bureau, la sécurité, les ressources humaines, la formation, les laboratoires et les services juridiques.

### 3. Principaux engagements et initiatives du secteur d'activité

Les engagements et initiatives ci-après s'ajoutent aux principaux engagements des programmes et aux grandes initiatives nouvelles mentionnées à l'alinéa d) de la Section I :

- revoir les modes d'exécution des services de technologie de l'information (TI) qui contribuent à l'élaboration des systèmes communs, notamment par l'élaboration d'une architecture générale, le développement de systèmes uniques pouvant servir de multiples programmes,

la plus grande réutilisation possible de ce qui existe déjà pour la mise en place d'applications, la mise en place d'un entrepôt de données ministériel servant à la prise de décision et d'une plateforme informatique unique

- élargir l'utilisation des transactions électroniques pour communiquer l'information et faire les transactions avec les clients d'une manière plus rapide, plus uniforme et plus efficace; il faut notamment à cette fin explorer les possibilités de transmission électronique par Internet et par le World Wide Web

- rationaliser les activités du Ministère en matière de TI en adoptant graduellement un nouveau style d'informatique tel que l'infrastructure de TI, les données et les connaissances sont partagées au sein du Ministère et avec d'autres ministères, par la voie d'initiatives telles le numéro d'entreprise et la comptabilité normalisée. Avec une infrastructure commune de TI, on améliorera la qualité et on réduira le coût des services de soutien adaptables et efficaces pour la prestation des services. La Gestion de projets ministériels et le réseau à grande distance du Ministère (RCNet) sont des initiatives qui aideront les employés à mieux offrir les programmes du Ministère

- être entièrement prêt à l'an 2000 dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Le traitement exact des dates est fondamental pour l'intégrité, l'exactitude et l'efficacité des systèmes informatiques du Ministère

### 4. Résultats prévus

Le tableau 14 illustre la relation entre les équivalents temps plein du secteur d'activité Administration et technologie de l'information et ceux du ministère au complet.



Tableau 14 : Ressources humaines de l'Administration et technologie de l'information par rapport au total des ressources humaines du Ministère

	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Total des ÉTP du secteur d'activité	6 476	6 244	6 327
Total des ÉTP du Ministère	39 774	39 576	40 271
Total des ÉTP du secteur d'activité, en % du total des ÉTP du Ministère	16,3 %	15,8 %	15,7 %

## Section III

### Renseignements supplémentaires

#### Annexe 1 - Autorisations ministérielles de dépenses

##### 1.1 Résumé des autorisations prévues à la Partie II du Budget des dépenses de 1997-1998

Besoins financiers par autorisation			
Crédits	(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1997-1998	Budget des dépenses principal 1996-1997
Revenu national			
1	Dépenses de fonctionnement	1 850,9	1 834,3
5	Dépenses en capital	15,7	12,3
10	Contributions	92,8	92,8
(S)	Ministre du Revenu national - Traitement et allocation pour automobile		
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	266,5	222,8
(S)	Versement d'allocations spéciales pour enfants	43,0	42,0
Total du Ministère		2 268,9	2 204,2

##### 1.2 Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)	Budget des dépenses principal 1997-1998
Revenu national	
1	Revenu national - Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-emploi
	1 850 902 000
5	Revenu national - Dépenses en capital
	15 678 000
10	Revenu national - Contributions
	92 750 000

## Annexe 1 - Autorisations ministérielles de dépenses (suite)

### 1.3 Programme par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1997-1998				Budget des dépenses principal 1996-1997	
	Budgétaire					
	Fonctionnement	Dépenses en Capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit		Total
Aide aux clients et établissement des cotisations	479,2		135,8		615,0	619,6
Services frontaliers des douanes et application des politiques commerciales	364,2	15,7			379,9	378,4
Vérification et exécution	513,2				513,2	462,6
Recouvrements des recettes	246,0				246,0	213,7
Appels	65,7				65,7	58,3
Administration et technologie de l'information	587,2				587,2	591,9
Recettes à valoir sur le crédit				138,1	(138,1)	(120,3)
<b>Total Budgétaire</b>	<b>2 255,5</b>	<b>15,7</b>	<b>135,8</b>	<b>138,1</b>	<b>2 268,9</b>	<b>2 204,2</b>

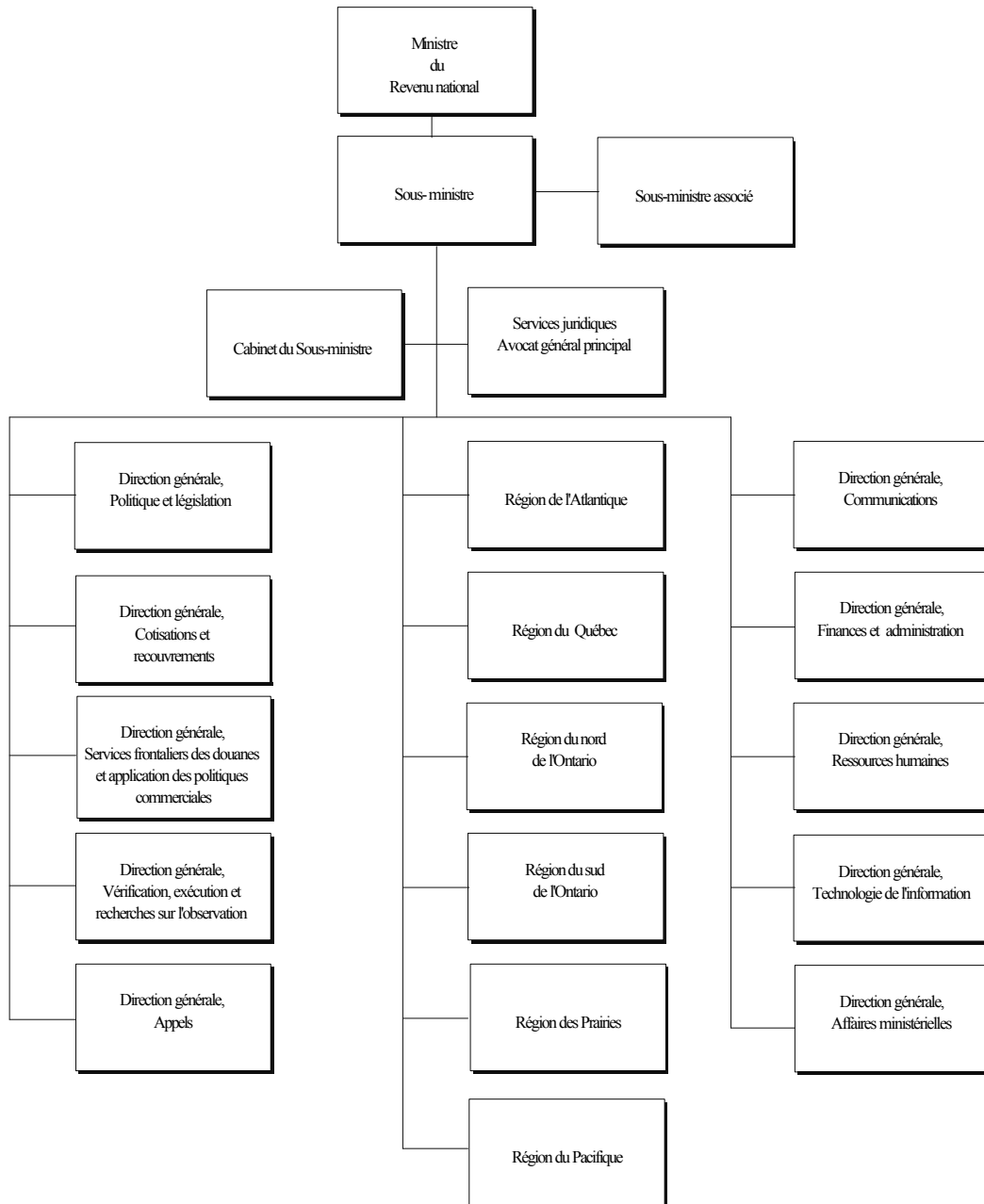
## Annexe 1 - Autorisations ministérielles de dépenses (suite)

### 1.4 Explication des changements de 1996-1997 à 1997-1998

(en milliers de dollars)

Budget des dépenses de 1996-1997	<u>2 204 222</u>
<u>Incidence des nouvelles approbations gouvernementales (1997-1998)</u>	
• Mise en oeuvre d'une série de mesures approuvées dans le Budget fédéral de mars 1996 telles :	
Élargissement des activités d'exécution	34 323
Changements au RPA, REÉR et RPDB	1 700
Article 217 - Choix des non-résidents	1 197
Capacité d'exécution concernant les organismes de bienfaisance	1 028
Frais de garde d'enfants	37
Sociétés à capital de risque de travailleurs	153
RS et DE	601
Actions accréditatives	1 679
Calcul des déductions relatives à des ressources	1 340
Cessibilité du remboursement d'impôt	1 383
Vérification internationale - Nouvelles exigences de rapport d'information étrangère	<u>1 471</u>
	<u>44 912</u>
• Incidence de l'évolution de l'économie sur le volume et la complexité du travail :	
Augmentation du nombre de visiteurs (ciels ouverts et casinos)	12 310
Oppositions et appels	6 725
Comptes débiteurs	11 823
TPS - Déclarations en souffrance	21 635
Évitement fiscal	5 523
Traitement des déclarations et des paiements et Demandes de renseignements du public	<u>10 600</u>
	<u>68 616</u>
• Augmentation de 14,5 % à 17 % du taux des régimes de prestations aux employés selon la directive du Conseil du Trésor	37 216
• Rajustements techniques et autres augmentations/réductions aux niveaux de financement pour les initiatives approuvées	<u>1 669</u>
Somme partielle	<u>152 413</u>
<u>Incidence des décisions antérieures du Gouvernement (1995-1996 et 1996-1997)</u>	
• Augmentations/(Diminutions) des réductions du Budget fédéral par rapport au Budget des dépenses de 1996-1997 :	
Examen des programmes - Budget de février 1995	(29 127)
Gel des échelons salariaux - Budget de février 1995	12 557
Réduction générale - Budget d'avril 1993 et février 1994	<u>(34 046)</u>
	<u>(50 616)</u>
• Augmentations approuvées pour les activités d'exécution, y compris les comptes clients, la vérification et les non-résidents	16 435
• Réduction prévue du capital principal pour les installations des Douanes à la frontière	(6 599)
• Réductions prévues visant une série de mesures annoncées dans le budget fédéral de février 1995 telles la RS et DE, l'élimination du report d'impôt, l'industrie de la construction, les rapports législatifs et d'autres initiatives se terminant	(44 923)
• Divers : Rajustements techniques et aux augmentations/réductions aux niveaux de financement pour les initiatives approuvées	<u>(2 071)</u>
Somme partielle	<u>(87 774)</u>
Augmentation totale/(Réduction)	<u>64 639</u>
Budget des dépenses de 1997-1998	<u>2 268 861</u>

2.1 Organigramme



## Annexe 2 - Organisation (suite)

---

### 2.2 Structure organisationnelle

Le Ministère rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Revenu national.

Directions générales opérationnelles de l'Administration centrale: élaborent les politiques, les programmes et les procédures et fournissent une orientation fonctionnelle et des conseils.

Direction générale de la politique et de la législation : élaboration de la législation, interprétation et administration du pouvoir de remise; relations internationales et intergouvernementales; et enregistrement des organismes de bienfaisance et agrément des régimes de revenus différés.

Direction générale des cotisations et des recouvrements : services fiscaux comme l'aide aux clients, l'enregistrement et l'agrément, les cotisations, la comptabilité, les recouvrements, la prestation fiscale pour enfants (PFE) et le crédit pour taxe sur les produits et services (CTPS).

Direction générale des services frontaliers des douanes et de l'application des politiques commerciales : services frontaliers, y compris toute la gamme des activités liées à la facilitation, aux inspections, à la retenue, à la détention, à la perception et à l'exécution dans tous les bureaux d'entrée; application des politiques commerciales, y compris les accords multilatéraux et régionaux en matière de politique commerciale, les autres instruments de politique commerciale et les programmes d'exonération des droits.

Direction générale de la vérification, de l'exécution et des recherches sur l'observation : observation de la législation en matière de taxe d'accise, de TPS et d'impôt sur le revenu, y compris pour les opérations internationales et les non-résidents.

Direction générale des appels : règlement des litiges concernant la législation en matière de taxe d'accise, de TPS, d'impôt sur le revenu et de Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi.

Opérations régionales : fournissent des services frontaliers, des services d'application des politiques commerciales et des services fiscaux aux régions de l'Atlantique, du Québec, du nord de l'Ontario, du sud de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique.

Directions générales fonctionnelles: fournissent l'appui nécessaire à la réalisation des programmes

Direction générale des communications : recherches, planification, conseils, orientation et services en matière de communication.

Direction générale des finances et de l'administration : gestion des finances, de l'administration, de la sécurité, des ressources et de l'information ministérielle, gestion des immobilisations, publication de documents ministériels, y compris des formulaires et des guides, et services de travaux scientifiques et de laboratoire.

Direction générale des ressources humaines : soutien stratégique pour les initiatives principales de changement; services à la haute direction; et programmes, politiques et services reliés à la dotation, formation et perfectionnement, relations de travail, organisation, classification, planification des ressources humaines, langues officielles, aide aux employés, équité en matière d'emploi, rémunération et avantages sociaux.

Direction générale de la technologie de l'information : stratégie en matière de technologie de l'information (TI), gestion et application de l'infrastructure des réseaux et des ordinateurs, et élaboration de systèmes.

Direction générale des affaires ministérielles : questions ministérielles horizontales, initiatives de renouvellement du personnel et de l'organisation et stratégies en matière de services à la clientèle, correspondance ministérielle, accès à l'information et protection des renseignements personnels, liaison avec le Parlement, évaluation des programmes et services de vérification interne.

Direction générale des services juridiques : services d'avocats et de conseillers juridiques, et coordination des services offerts par la Justice au Ministère.

## Annexe 3 - Dépenses en capital

### 3.1 Détails des grands projets en immobilisation <sup>1</sup>

(en millions de dollars)	Coût estimatif total courant <sup>2</sup>	Dépenses prévues au 31 mars 1997 <sup>3</sup>	Budget des dépenses 1997-1998	Besoins des années futures
Projets de nouvelles constructions de locaux :				
Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec)	18,7	15,1	3,5	
Pigeon River (Ontario)	3,6	3,6		
Coutts (Manitoba)	14,5	,1	2,0	12,4
Emerson (Manitoba)	10,0	,1	3,2	6,5
Little Gold Creek (C.-B.)	,6		,3	,3
Osoyoos (C.-B.)	5,2		,2	5,0
Andover (N.-B.)	4,8		,1	4,7
Armstrong (Québec)	4,8		,1	4,7
Projets liés aux installations actuelles :				
Projets de santé et sécurité		1,5	1,5	
Autres projets		1,3	4,8	
<b>Total des dépenses prévues pour les grands projets en immobilisation</b>		<b>21,7</b>	<b>15,7</b>	<b>33,6</b>
1 Le budget des grands projets en immobilisation est inclus dans le secteur d'activité des Services frontaliers des douanes et application des politiques commerciales.				
2 Exclut la TPS de 7%.				
3 Total des coûts (toutes les années) au 31 mars 1997.				

### 3.2 Répartition des grands projets en immobilisation

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Nouvelles constructions du plan des locaux	9,4	11,0	11,7
Installations actuelles	6,3	2,7	2,0
<b>Total <sup>1</sup></b>	<b>15,7</b>	<b>13,7</b>	<b>13,7</b>
1 Le budget des grands projets en immobilisation est inclus dans le secteur d'activité des Services frontaliers des douanes et application des politiques commerciales.			

## Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels

### 4.1 Détail des besoins financiers par article courant

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
<b>Personnel</b>			
Traitements et salaires	1 567,6	1 563,5	1 601,5
Contributions aux régimes de prestations aux employés	266,5	265,8	272,2
Ministre - Traitement et allocation pour automobile			
	1 834,1	1 829,3	1 873,7
<b>Biens et services</b>			
Transports et communications	144,4	140,2	142,9
Information	38,8	37,7	38,4
Services professionnels et spéciaux	100,5	97,6	99,5
Locations	8,6	8,3	8,5
Achat de services de réparation et d'entretien	45,4	44,1	44,9
Services publics, fournitures et approvisionnements	32,2	31,3	31,9
Autres subventions et paiements	,3	,2	,3
	370,2	359,4	366,4
<b>Capital</b>			
Dépenses principales <sup>1</sup>	15,7	13,7	13,7
Dépenses secondaires <sup>2</sup>	51,2	49,7	50,7
	66,9	63,4	64,4
<b>Paiements de transfert</b>			
Subventions (crédits statutaires)	43,0	44,0	44,0
Contributions	92,8	92,8	92,8
	135,8	136,8	136,8
<b>Dépenses brutes</b>	2 407,0	2 388,9	2 441,3
<b>Moins : Recettes à valoir sur le crédit</b>	138,1	144,2	147,9
<b>Dépenses nettes</b>	2 268,9	2 244,7	2 293,4
1	Les dépenses principales comprennent les dépenses prévues pour les investissements, p.x., l'achat de terrains, d'immeubles et d'ouvrages de génie civil, l'acquisition ou la création d'autres immobilisations jugées essentielles pour la mise en oeuvre des programmes et les grandes rénovations ou modifications qui prolongent la vie utile des immobilisations ou qui en modifient le rendement.		
2	Les dépenses secondaires constituent la valeur résiduelle après l'établissement du montant des dépenses principales. En vertu des principes liés au budget de fonctionnement, ces ressources sont interchangeableables avec les dépenses liées au personnel et aux biens et services.		



## Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels (suite)

### 4.2 Analyse des recettes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Recettes à valoir sur le crédit			
Régime de pensions du Canada	58 474	61 163	64 011
Assurance-emploi	79 614	83 000	83 868
<b>Total des recettes à valoir sur le crédit</b>	<b>138 088</b>	<b>144 163</b>	<b>147 879</b>
Recettes à valoir sur le Trésor (recettes non fiscales)			
Rendement sur investissements:			
Location d'immeubles et de biens publics	308	308	308
Location de place de stationnement	233	233	233
<b>Somme partielle</b>	<b>541</b>	<b>541</b>	<b>541</b>
Privilèges, licences et permis, droits d'utilisateurs:			
Droits visant les crédits d'impôt provinciaux	10 992	11 336	11 701
Droits visant les décisions anticipées	1 400	1 400	1 400
Droits de douane pour services spéciaux	1 641	1 641	1 641
Droits pour les licences des courtiers en douanes	225	225	225
Droits pour les entrepôts des douanes en attente	635	635	635
Droits pour les entrepôts des douanes en garantie	745	745	745
Droits de remisage à l'entrepôt Queens' Frontier	130	130	130
Licences des boutiques hors taxe	4 340	4 340	4 340
Autres initiatives de moins de 100000 \$			
Programme d'Accord sur l'établissement anticipé des prix	240	255	270
Abonnements aux publications techniques	166	166	166
Voyages à l'étranger pour vérifier les états financiers des contribuables	95	90	90
Montants adjugés par la Cour	119	125	131
CANPASS	1 800	2 500	2 750
Programme de ristourne aux visiteurs	503	553	608
Levées de taxes provinciales sur le tabac et l'alcool	753	753	753
Programme de prestations à la famille de la C-B.	3 884	2 579	2 579
<b>Somme partielle</b>	<b>27 668</b>	<b>27 473</b>	<b>28 164</b>
Recettes provenant de ventes:			
Vente de biens non réclamés, sceaux, etc.	617	617	617
Autres, recettes de ventes	26	26	26
<b>Somme partielle</b>	<b>643</b>	<b>643</b>	<b>643</b>
Autres recettes non fiscales:			
Amendes d'impôt sur le revenu et confiscations	6 700	6 700	6 700
Saisies de douanes	6 809	6 809	6 809
Recouvrement des contributions aux régimes de prestations des employés	25 997	25 997	25 997
Autres	11 993	11 993	11 993
<b>Somme partielle</b>	<b>51 499</b>	<b>51 499</b>	<b>51 499</b>
<b>Total des recettes à valoir sur le Trésor</b>	<b>80 351</b>	<b>80 156</b>	<b>80 847</b>
<b>Total</b>	<b>218 439</b>	<b>224 319</b>	<b>228 726</b>

## Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels (suite)

### 4.3 Paiements de transfert

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Subventions			
Versements d'allocations spéciales pour enfants	43,0	44,0	44,0
Contributions			
Ministère du revenu du Québec pour l'administration de la TPS au Québec	92,8	92,8	92,8
	135,8	136,8	136,8

### 4.4 Coût net prévu du Programme

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Budget des dépenses principales (Brut)	2 407,0	2 388,9	2 441,3
Services reçus sans frais			
Locaux			
– de Travaux publics et services gouvernementaux Canada	157,8	157,8	160,9
– de Transports Canada	4,4	4,0	3,6
Émission des chèques			
– de Travaux publics et services gouvernementaux Canada	2,2	2,2	2,2
Contributions de l'employeur aux coûts liés aux prestations des employés et aux primes d'assurance			
– du Secrétariat du Conseil du Trésor	89,4	89,1	91,3
Indemnités versées aux employés			
– du Développement des ressources humaines Canada	3,0	3,0	3,0
Services légaux			
– de Justice Canada	27,9	27,9	27,9
Total des services reçus sans frais	284,7	284,0	288,9
Moins : Recettes (y compris les recettes à valoir sur le crédit et sur le Trésor)	218,4	224,3	228,7
Coût net estimatif du Programme	2 473,3	2 448,6	2 501,5

## Annexe 5 - Points de service offerts par Revenu Canada par région

---

### 5.1 Région de l'Atlantique

- Bureau régional de l'Atlantique
- Application des politiques commerciales: Région de l'Atlantique
- Services frontaliers des douanes: Région de l'Atlantique
  - District de Terre-Neuve et du Labrador : Clarenville, Cornerbrook, Fortune, Gander, Goose Bay, Grand Falls, St. John's et Stephenville
  - District du Centre du Nouveau-Brunswick : Andover, Bloomfield, Centreville, Forest City, Fosterville, Foulf Falls, Fredericton, River De Chute, St. Croix et Woodstock
  - District du Nord du Nouveau-Brunswick : Bathurst, Clair, Dalhousie, Edmundston, Gillespie, Grand Falls et St. Leonard
  - District du Sud du Nouveau-Brunswick / l'Île-du-Prince-Édouard : Campobello, Charlottetown, Deer Island, Grand Manan, Milltown, Miramichi, Moncton, Saint John, St. Andrews et St. Stephen
  - District de la Nouvelle-Écosse : Aéroport international de Halifax, Kentville, Liverpool, Lunenburg, New Glasgow, Shelburne, Sydney, Truro et Yarmouth
- Centres fiscaux : St. John's, Summerside
- Bureaux des services fiscaux : Bathurst, Charlottetown, Halifax, Moncton, Terre-Neuve et Labrador (St. John's), Saint John et Sydney

### 5.2 Région du Québec

- Bureau régional de l'accise et liaison de la TPS: Québec
- Bureau des relations fédérales-provinciales et interministérielles
- Application des politiques commerciales: Montréal, Québec, Région du Québec
- Services frontaliers des douanes: Région du Québec
  - District de Montréal : Courrier international, salle des comptoirs, services maritimes et ferroviaires
  - District des aéroports : Opérations commerciales, Dorval, Joliette, Mirabel
  - District de la Montérégie : Clarenceville, Covey Hill, Dundee, East Pinnacle, Franklin Centre, Frelighsburg, Hemmingford, Herdman, Jamieson's Line, Morses Line, Noyan, Saint-André-de-Philipsburg, Saint-Bernard-de-Lacolle (Quai Richelieu, routes 15, 221 et 223), Saint-Jean, Trout River, Valleyfield
  - District de l'Estrie : Abercorn, Beeke, Chartierville, Cowansville, Drummondville, East Hereford, Glen Sutton, Granby, Hereford Road, Highwater, Rock Island (routes 55 et 143), Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Stanhope, Victoriaville, Woburn
  - District de Québec : Armstrong, Baie-Comeau, Cap-aux-Meules, Chicoutimi, Daaquam, Gaspé, Pohenégamook, Port-Cartier, Québec, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rouyn-Noranda, Saint-Pamphile, Sainte-Aurélie, Sept-Îles, Sorel, Trois-Rivières,
- Centres fiscaux : Jonquière, Shawinigan-Sud
- Bureaux des services fiscaux : Chicoutimi, Laval, Montérégie-Rive-Sud, Montréal, Outaouais, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sherbrooke, Trois-Rivières

### 5.3 Région du nord de l'Ontario

- Bureau régional du nord de l'Ontario
- Application des politiques commerciales: Région du nord de l'Ontario
- Services frontaliers des douanes: Région du nord de l'Ontario
  - District d'Ottawa : Arnprior, Ottawa (Centre de remboursement occasionnel, installations douanières du fret aérien, aéroport international et salle des comptoirs), Pembroke, Perth, Smith Falls
  - District du Saint-Laurent : Belleville, Brockville, Cobourg, Cornwall, Kingston, Lindsay, Peterborough, Prescott, Trenton
  - District de Sault Sainte-Marie : Gore Bay, Sault Ste. Marie, Sudbury, Timmins
  - District de Thunder Bay : Pigeon River, Saganaga Lake, Thunder Bay
  - District de Fort Frances : Cyclone Island, Fort Frances, Kenora, Prairie Portage, Rainy River, Sandpoint Lake
- Centre fiscal : Ottawa
- Bureaux des services fiscaux : Belleville, International, Kingston, North Bay, Ottawa, Peterborough, Sudbury, Thunder Bay

## Annexe 5 - Points de service offerts par Revenu Canada par région (suite)

### 5.4 Région du sud de l'Ontario

- Bureau régional du sud de l'Ontario
- Application des politiques commerciales: Hamilton, London, Southern Ontario Region, Toronto, Windsor
- Services frontaliers des douanes:
  - Opérations intérieures: Barrie, Bracebridge, Brantford, Cambridge, Chatham, City Centre, Collingwood, Opérations commerciales de l'agglomération de Toronto, Guelph, Halton Hills, Hamilton (Aéroport et Entrepôt), Hanover, Kitchener, London (Salle des comptoirs de l'aéroport et autoroute), Oakville, Orangeville, Orillia, Oshawa, Owen Sound, Aéroport international Pearson (Aérogares 1, 2 et 3), Port Colborne, St. Catharines, St. Thomas, Simcoe, Stratford, Tillsonburg, Walleceburg, Woodstock
  - Opérations frontalières:
    - District de Windsor: Leamington, Pelee Island, Windsor (Pont Ambassador et Tunnel)
    - District de St. Clair: Sarnia, Sombra, Walpole
    - District de Niagara: Fort Erie (Pont Peace), Niagara Falls (Ponts Queenston et Rainbow et Whirlpool), Welland
- Bureaux des services fiscaux: Barrie, Hamilton, Kitchener et Waterloo, London, Oshawa, St. Catharines, Toronto-Centre, Toronto-Est, Toronto-Nord, Toronto-Ouest, Windsor

### 5.5 Région des prairies

- Bureau régional des prairies
- Application des politiques commerciales: Calgary, Région des prairies, Winnipeg
- Services frontaliers des douanes: Région des prairies
  - District de Winnipeg: Churchill, Inuvik, Iqaluit, Winnipeg (Salle des comptoirs et service postal), Yellowknife
  - District d'Emerson: Boissevain, Cartwright, Coulter, Crystal City, Emerson (Autoroute 5 et Lynne), Goolands, Gretna, Lena, Lyleton, Piney, Snowflake, South Junction, Sprague, Tolstoi, Windygates, Winkler
  - District de Saskatchewan: Big Beaver, Carievale, Climax, Coronach, Estevan Highway, Monchy, Mooslaw, North Parbal, Northgate, Oungre, Prince Albert, Regina, Saskatoon, Torquay, Willow Creek
  - District du Centre-nord de l'Alberta: Calgary (Fret aérien, salle des comptoirs et centre de remboursement occasionnel), Edmonton (Fret aérien et salle des comptoirs principale)
  - District du sud de l'Alberta: Aden, Carway, Chief Mountain, Coutts, DeBonita, Lethbridge, Wildhorse
- Centre fiscal: Winnipeg
- Bureaux des services fiscaux: Brandon, Calgary, Edmonton, Lethbridge, Red Deer, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Yellowknife

### 5.6 Région du pacifique

- Bureau région du pacifique
- Application des politiques commerciales: Région du pacifique
- Services frontaliers des douanes: Région du pacifique
  - District de Vancouver métropolitain: Customs Mail Center, Commercial Operations, Marine Operations
  - District de l'Aéroport international de Vancouver: Opérations commerciales, Traffic Operations
  - District de Pacific Highway: Aldergrove, Boundary Bay, Douglas, Huntingdon, Pacific Highway Canpass
  - District de la Côte ouest et du Yukon: Atlin, Banfield, Beaver Creek, Bedweel Harbor, Campbell River, Courtenay, Dawson City, Fraser, Gold River, Kitimat, Little Gold, Nanaimo, Port Alice, Port Hardy, Powell River, Prince Rupert, Sidney, Smithers, Stewart, Tohsis, Ucelet, Victoria, Whitehorse
  - District de l'Okenagan et de Kootenay: Carson, Cascade, Chopaka, Cranbrook, Dawson Creek, Flathead, Kamloops, Kelowna, Kingsgate, Midway, Nelway, Osoyoos, Paterson, Penticton, Prince George, Ronsville, Rykerts, Waneta
- Centre fiscal: Surrey
- Bureaux des services fiscaux: Burnaby-Fraser, Kelowna, Nord de la Colombie Britannique et du Yukon, Intérieur-Sud de la Colombie-Britannique, Vancouver, île de Vancouver, Whitehorse

### 5.7 Bureaux à l'étranger

- Belgique, Bruxelles
- Japon, Tokyo

Annexe 6 - Vérification interne et évaluation de programme  
 Priorités d'examen pour 1997-1998 à 1999-2000

---

Pour les trois prochains exercices, les vérifications internes, dans le cadre des priorités ministérielles et gouvernementales, porteront sur les thèmes suivants : partenariats, élaboration des politiques, observation, prestation de services, vérification des systèmes et contrôle.

VÉRIFICATIONS PRÉVUES

1997-1998	1998-1999	1999-2000
Système de soutien de la mainlevée accélérée des expéditions commerciales Dotation Classification Enregistrement des armes à feu	Classification tarifaire Enquêtes Formation	Contrôle du fret Contrats Traitement de voyageurs

ÉVALUATION DE PROGRAMME

1997-1998	1998-1999	1999-2000
Programmes de vérification Administration des politiques commerciales Service au public Mesure de l'observation Restructuration Initiatives interministérielles Processus d'examen continu Recouvrement des recettes Opérations frontalières	Exécution de la loi Service au public Technologies de l'information Mesure de l'observation Taxe harmonisée Distribution du revenu Recouvrement des recettes Stratégie de lutte contre la contrebande Initiatives interministérielles	Appels Accords Harmonisation Équité Service au public Technologies de l'information Interprétation des politiques Mesure de l'observation